

SCPI ELEVATION TERTIOM

Société civile de placement immobilier à
capital variable faisant offre au public

Article L. 214-86 et suivants du CMF
Article L. 214-114 et suivants du CMF

Visa de l'autorité des marchés financiers en date
du 23 juillet 2024 sous le numéro 24-13

Bulletin de Souscription

Personne physique

Statut du ou des Souscripteurs

Veillez cocher la case 1, 2 ou 3

- Le ou les Souscripteurs ne sont ni une U.S. Person¹ et n'étaient pas aux Etats-Unis² lorsque les Parts leur ont été proposées ou qu'ils les ont souscrites, ni un résident canadien.

OU

- Le ou les Souscripteurs sont une U.S. Person ou étaient aux Etats-Unis quand les Parts leur ont été proposées ou qu'ils les ont souscrites.

Si vous cochez cette case, veuillez noter que vous n'êtes pas autorisé à souscrire aux Parts.

OU

- Le ou les Souscripteurs sont un résident canadien.
Si vous cochez cette case, veuillez informer la Société de Gestion ou la société Inter Invest qui vous délivrera un bulletin de souscription (le "**Bulletin de Souscription**") spécifique pour les Souscripteurs résidents canadiens.

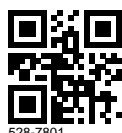
Inter Invest

21 rue Fortuny, 75017 Paris

+ 33 (1) 56 62 00 55

¹ Pour plus de détails, voir l'Article 13 du chapitre | de la Note d'information de la SCPI.

² Tel qu'utilisé ici " États-Unis" signifie les États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le district de Columbia.



528-7801

Identification du ou des Souscripteurs

Le ou les Souscripteurs désignés ci-dessous s'engagent en complétant et signant ce Bulletin de Souscription à souscrire des parts (les "**Parts**") émises par la SCPI ELEVATION TERTIOM (la "**SCPI**"), une société civile de placement immobilier de droit français dont le capital social initial est de 1 708 800 € et dont le capital social maximum est de 15 000 000 €, ayant pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif, régie par les articles L.214-86 et suivants du code monétaire et financier ("**CMF**") ainsi que les articles L. 214-114 et suivants du CMF et gérée par Elevation Capital Partners (la "**Société de Gestion**"), société par actions simplifiée au capital de 817 326 euros, et dont le siège social est situé au 21 rue Fortuny, 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 672 165, agréée par l'Autorité des marchés financiers ("**AMF**") en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP-15000006, conformément aux termes et aux conditions contenues aux présentes. Les termes en majuscules non définis dans le Bulletin de Souscription ont la même signification que celle qui leur a été attribuée dans la note d'information de la SCPI (la "**Note d'Information**"), à moins que ces termes ne soient autrement définis dans les présentes ou que l'utilisation de majuscule soit conventionnelle dans ce contexte.

La Société de Gestion a désigné la société Inter Invest SA, société anonyme au capital de 10 000 200 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 383 848 660, dont le siège est situé 21 rue Fortuny 75017 Paris, société de financement et entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sous le code interbancaire 16758 ("**Inter Invest**"), afin d'assurer la collecte des souscriptions et de vérifier les informations et documents transmis dans le cadre des souscriptions de Parts de la SCPI et plus généralement de l'assister dans la gestion des relations avec les Souscripteurs de la SCPI.

Quel que soit le mode de souscription retenu, la souscription ne sera effective qu'à compter de la contresignature du Bulletin de Souscription dûment complété par la Société de Gestion (la "**Date d'Acceptation**"). Le Bulletin de Souscription sera mis à disposition du Souscripteur sur son compte en ligne accessible sur son espace www.inter-invest.fr. Le Souscripteur doit informer la Société de Gestion de toute modification de ses coordonnées.

Veuillez noter que les réponses aux différentes Sections sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre souscription. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre votre souscription. Les informations personnelles déclarées seront enregistrées dans un fichier informatisé par Inter Invest. La Société de Gestion, Inter Invest et leurs prestataires traiteront et utiliseront vos données notamment dans la mesure où cela est nécessaire pour créer et gérer votre accès à leurs services en ligne, assurer l'exécution de leurs prestations et respecter les obligations légales, fiscales et réglementaires de la Société de Gestion et d'Inter Invest mais également à des fins de prospection commerciale sur les Offres et Produits du Groupe Inter Invest¹. En complétant et signant le Bulletin de Souscription, vous donnez votre consentement au traitement de vos données conformément aux dispositions ci-dessous.

Vos données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de nos prestations, dans le respect des obligations légales, fiscales et réglementaires, soit 5 ans après l'expiration de la Durée de la SCPI. Cette durée est appliquée, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux employés des entités de la Société de Gestion ou d'Inter Invest, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité et, le cas échéant, à leurs sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec les dispositions contractuelles d'Inter Invest ou de la Société de Gestion ainsi que la législation fiscale. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société de Gestion et Inter Invest s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires de vos données peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant de vos informations : Le transfert est encadré, conformément aux exigences du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, par des clauses types de protection adoptées par la Commission européenne.

¹ Vous pourrez à tout moment mettre un terme aux communications de prospection commerciale de la part du Groupe Inter Invest en suivant les instructions de désabonnement contenues dans chaque communication.



528-7801

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement, sous réserve que la Société de Gestion ou Inter Invest ne soient pas obligées de les conserver pour se conformer à une obligation légale, fiscale ou réglementaire. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits, soit par courrier postal, soit par courriel à l'adresse suivante : rgpd@inter-invest.fr. Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Le justificatif sera détruit une fois la demande traitée. Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr). Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos données personnelles visée par les présentes mentions, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données par courriel à l'adresse suivante : dpo@iacpartners.com, qui traitera votre demande.

Pour plus de détails concernant les droits dont vous disposez, vous pouvez également consulter la politique de protection des données de la Société de Gestion disponible sur son site Internet <https://www.elevation-cp.com/>.

Souscripteur ou Nu-Propriétaire

M.	Mme	Mlle
<hr/>		
Nom		
<hr/>		
Prénom		
<hr/>		
Né le		
<hr/>		
À		CP
<hr/>		
Adresse fiscale		
<hr/>		
CP et Ville		
<hr/>		
Pays résidence fiscale		
<hr/>		
Téléphone		
<hr/>		
Email		
<hr/>		

Co-Souscripteur Nu-Propriétaire

M.	Mme	Mlle
<hr/>		
Nom		
<hr/>		
Prénom		
<hr/>		
Né le		
<hr/>		
À		CP
<hr/>		
Nationalité (pays)		
<hr/>		
Téléphone		
<hr/>		
Email		
<hr/>		

Usufruitier

<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle
<hr/>		
Nom		
<hr/>		
Prénom		
<hr/>		
Né le		
<hr/>		
A		
<hr/>		
Adresse fiscale		
<hr/>		
CP et ville		
<hr/>		
Pays résidence fiscale		
<hr/>		
Téléphone		
<hr/>		
Email		
<hr/>		

(le souscripteur en pleine propriété, le souscripteur en nue-propriété et l'usufruitier sont ci-après désignés, individuellement ou collectivement, le ou les "**Souscripteur(s)**")

(les Souscripteurs et la Société de Gestion sont ci-après désignés, individuellement ou collectivement, une ou les "**Partie(s)**")



528-7801

1. Souscription aux Parts

Le ou les Souscripteurs déclarent et garantissent à la Société de Gestion :

- souscrire aux Parts en pleine connaissance de cause et reconnaître que cette souscription emporte de plein droit son adhésion à la Note d'Information et au DIC ;
- avoir reçu un exemplaire de la Note d'Information, des statuts de la SCPI, du DIC et le cas échéant, du dernier bulletin trimestriel d'information et du dernier rapport annuel et en avoir pris connaissance antérieurement à sa souscription et s'engager irrévocablement à respecter les dispositions de la Note d'Information et du présent Bulletin de Souscription ;
- que la présente souscription n'est pas précédée d'un acte de démarchage ;
- être informé que sa souscription aux Parts ne sera effective qu'à compter de la Date d'Acceptation ;
- que la conclusion et l'exécution du présent Bulletin de Souscription ne contreviennent (i) à aucune disposition contractuelle ou engagements par lesquels il est lié, (ii) à aucune loi ni aucun règlement qui lui est applicable ;
- s'engager de manière irrévocable à ne pas retirer sa demande de souscription dans la SCPI effectuée dans les termes prévus dans le présent Bulletin de Souscription à partir de la date à laquelle il a signé le Bulletin de Souscription ; et
- accepter expressément toutes communications envoyées sous format électronique par la Société de Gestion ou Inter Invest.

Nonobstant ce qui précède, la Société de Gestion aura le pouvoir discrétionnaire d'accepter ou de rejeter la souscription du ou des Souscripteurs aux Parts.

Enfin, il est rappelé que les Parts sont souscrites par toute personne physique ou morale. Elles sont libérées intégralement dès leur souscription.



528-7801

Page 5 sur 29

Société de gestion : Elevation Capital Partners – 21 rue Fortuny, 75017 Paris,

RCS Paris 809 672 175 – Agrément AMF n°GP-15000006

Dépositaire : SCA ODDO BHF - 12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris - RCS Paris 652027384

SCPI ELEVATION TERTIOM - RCS Paris 930614078

Paraphe

2. Souscription

2.1 Souscription et montant total à verser à la Souscription

Prix de souscription : il est composé du nominal de 150,00 euros et d'une prime d'émission de 50,00 euros, soit 200,00 euros à verser en numéraire et à libérer intégralement au jour de la souscription. Il n'y a pas de commission de souscription.

Parts sociales : les parts sociales peuvent être fractionnées en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes.

Le ou les Souscripteurs souscrivent irrévocablement, par les présentes, à investir dans la SCPI un montant défini ci-dessous pour la souscription des Parts (ci-après, l'«**Engagement**»).

Le minimum de souscription de Parts, pour tout nouvel associé, au titre de la première augmentation de capital, est fixé à QUINZE (15) Parts, soit un montant minimum de TROIS MILLE EUROS ET ZERO CENTIMES (3 000,00), prime d'émission incluse.

La Société de Gestion se réserve le droit de refuser la présente souscription sans avoir à justifier sa décision.

Jouissance des Parts : les Parts souscrites entreront en jouissance le 1er jour du quatrième mois suivant celui au cours duquel la souscription est réalisée et validée.

Période d'ouverture de souscription : ouverture le 01/07/2024.

2.2 Nombre de Parts souscrites

Sur la base de cet Engagement, et compte tenu du montant de l'Engagement, le ou les Souscripteurs souscrivent ce jour à :

- Parts

Les Parts sont réputées avoir été émises à la date à laquelle la Société de Gestion accepte la souscription (en contresignant le présent Bulletin de Souscription, la "Date d'Acceptation").

2.3 Pleine propriété ou démembrement

Le ou les Souscripteurs déclarent souscrire les Parts en :

Pleine propriété, soit un montant souscrit égal à [•] ([•]) ;

OU

Démembrement avec un usufruit temporaire de _____ années selon une clé de répartition octroyant, au jour de la souscription :

- _____ pour cent de la valeur de la pleine propriété des Parts au nu-proprétaire ; soit un montant souscrit en nue-proprété égal à _____ € ; et
- _____ pour cent de la valeur de la pleine propriété des Parts à l'usufruitier ; soit un montant souscrit en usufruit égal à _____ €.

2.4 Nominatif pur ou administré

Le Souscripteur déclare souhaiter que :

L'inscription de ses Parts soit effectuée en nominatif pur ;

OU

L'inscription de ses Parts soit effectuée au nominatif administré, auprès de _____
(nom de l'établissement ayant la qualité d'intermédiaire financier habilité auquel le Souscripteur a donné mandat).

Le Souscripteur pourra également informer la Société de Gestion de son intention de détenir ses Parts en nominatif administré après sa souscription, en lui adressant une demande dûment signée par lui-même et par l'intermédiaire financier habilité.



528-7801

2.5 Libération des Parts

Sous réserve de l'acceptation de la souscription par la Société de Gestion et du versement de l'intégralité du montant total, les Parts souscrites par le ou les Souscripteurs sont libérées intégralement à la date de la Souscription.

Veuillez régler le Montant Total, par mandat de prélèvement SEPA en complétant l'Annexe 7.

2.6 Versement programmé

Le versement libre programmé vous permet de constituer un patrimoine en Parts démembrées entre les personnes identifiées ci-dessus à un rythme :

- Mensuel : chaque versement mensuel, effectué le dernier jour du mois, correspondra à la souscription de ([•]) par mois, représentant un total de ([•]) sur une année ;

Le prix de souscription des Parts souscrites au résultat du versement libre programmé sera déterminé conformément à la Note d'Information.

Le versement programmé sera réglé par mandat de prélèvement SEPA en complétant l'Annexe 7.



528-7801

3. Réinvestissement des dividendes

Je souhaite le réinvestissement de mes dividendes :

- Oui
 Non

Je donne mandat à la Société de Gestion, Elevation Capital Partners, en sa qualité de Société de Gestion de la SCPI ELEVATION TERTIOM, de réinvestir, en mon nom et pour mon compte, tout ou partie du montant des dividendes potentiels versés par la SCPI ELEVATION TERTIOM, dans des nouvelles parts sociales de la SCPI ELEVATION TERTIOM ou fractions de parts sociales de la SCPI ELEVATION TERTIOM selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du réinvestissement.

Le réinvestissement de mes dividendes pourra être modifié ou annulé à tout instant, sans frais et sans délais en adressant ma demande à Elevation Capital Partners.

Pour information : tout dividende, qu'il soit perçu ou réinvesti dans la SCPI ELEVATION TERTIOM sont soumis à l'impôt.

4. Participation à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Conformément aux articles L. 561-1 et suivants du CMF relatifs aux obligations des organismes financiers dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le ou les Souscripteurs joignent au présent Bulletin de Souscription les documents identifiés à l'Annexe 3. Le ou les Souscripteurs reconnaissent que la Société de Gestion pourra, en outre, requérir auprès du ou des Souscripteurs toutes informations et/ou documents et/ou attestations qu'elle jugera nécessaires pour se conformer à ses obligations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le ou les Souscripteurs déclarent et garantissent que les sommes qui seront versées au titre du présent Bulletin de Souscription :

- Ne proviennent pas d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un (1) an ;
- Ne participent pas au blanchiment des capitaux ou au financement du terrorisme ; et
- Ne proviennent pas du produit d'une fraude fiscale lorsque l'un (1) des critères énoncés à l'article 1741 du CGI est rempli.

Conformément à l'article L. 561-5 du CMF, le ou les Souscripteurs s'engagent à communiquer à la Société de Gestion les documents justificatifs de l'identité de son ou ses bénéficiaire(s) effectif(s), le cas échéant.

Le ou les Souscripteurs déclarent également :

- Accepter de répondre à toute demande de la Société de Gestion de nature à satisfaire à leurs obligations en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (notamment, le cas échéant, les documents justificatifs de son identité) et, à défaut de répondre à de telles demandes ; et
- Que les sommes qu'ils verseront au titre du présent Bulletin de Souscription n'entraîneront pas pour la SCPI ou la Société de Gestion de violation des lois applicables en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.



528-7801

5. Déclarations et garanties

5.1 Le ou les Souscripteurs déclarent et garantissent que :

- Ils sont une ou des personnes physiques, qui ont toute capacité pour conclure le présent Bulletin de Souscription et exécuter les obligations qui en découlent pour eux, qu'ils investissent pour leur propre compte et non pour le compte d'un tiers et qu'ils seront le ou les bénéficiaires effectifs des Parts et des revenus distribués y afférents par la SCPI ;
- A compter de la date de signature du présent Bulletin de Souscription, le ou les Souscripteurs sont valablement liés par le présent Bulletin de Souscription ainsi que par la Note d'Information qui leur sont opposables ;
- Ils ont suffisamment d'information, d'expertise et d'expérience dans le domaine des affaires, de la fiscalité, de la finance et du capital investissement pour pouvoir évaluer les mérites et risques d'une souscription dans la SCPI afin de prendre la décision de souscrire aux Parts de la SCPI et ont procédé à leurs propres recherches en ce qui concerne les aspects fiscaux, juridiques, financiers et les autres aspects économiques de leur souscription, le cas échéant, après avoir consulté et s'être uniquement reposés sur l'avis de leurs propres conseils juridiques, fiscaux et financiers, afin d'évaluer les avantages à investir dans la SCPI et les risques encourus ;
- La souscription dans la SCPI est en adéquation avec leur situation, notamment professionnelle et financière, leurs objectifs d'investissement, leur expérience en matière d'investissement et que la Société de Gestion leur a communiqué toutes informations utiles pour prendre la présente décision d'investissement, notamment au regard de leur profil de risque ;
- La Note d'Information et le DIC PRIIPS ont été valablement remis aux Souscripteurs par la Société de Gestion préalablement à la souscription des Parts de la SCPI, sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF ;
- Ils ont pris pleinement connaissance de la Note d'Information de la SCPI et comprennent les risques relatifs à une souscription aux Parts et notamment ceux mentionnés à l'article 8 du chapitre I de la Note d'Information ainsi qu'en Annexe 1 du présent Bulletin de Souscription, sans que ces listes ne soient exhaustives ; Ils ont la capacité financière de supporter le risque économique de leur souscription et qu'ils disposent de moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins actuels et à de possibles imprévus ;
- Ils s'engagent à fournir spontanément à la Société de Gestion toutes informations ou attestations concernant leur situation fiscale, juridique ou leur situation financière qui seraient nécessaires à la Société de Gestion ;
- Que toute information qu'ils ont fournie ou qu'ils fourniront à la Société de Gestion conformément au présent Bulletin de Souscription et à la Note d'Information concernant leur identité, leur résidence fiscale, leur situation financière et leur expérience dans le domaine des investissements est sincère, exacte et complète à la date de signature du présent Bulletin de Souscription ou à la date à laquelle ladite information est fournie. Dans l'hypothèse où il y aurait un changement concernant ces informations, le ou les Souscripteurs adresseront immédiatement par écrit à la Société de Gestion un rectificatif ou une modification de l'information concernée ;
- Ils sont informés que la Société de Gestion et le Dépositaire se réservent le droit de refuser toute souscription en cas de doute sur l'origine des fonds, dans le cadre de leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Ils sont informés (i) des conditions de rémunération de la Société de Gestion, (ii) que la Société de Gestion pourra verser une partie de la commission de souscription qu'elle aura perçue aux distributeurs au titre des prestations de services fournies aux Souscripteurs des Parts dans la durée, dans la mesure où ces prestations contribuent à l'amélioration du service rendu aux Souscripteurs dans le temps, (iii) que le montant correspondant aux prix des Parts souscrites doit être intégralement libéré lors de la souscription et (iv) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des Parts souscrites ;
- Ils reconnaissent à la Société de Gestion, au regard de sa mission de vérification de la capacité juridique des souscripteurs, le pouvoir de refuser l'exécution du présent Bulletin de Souscription tant qu'elle estime ne pas être en possession des éléments utiles à l'exercice de son contrôle a priori, sans avoir à motiver sa décision ;
- Ils font leur affaire personnelle des conséquences de toute nature, notamment pécuniaires, éventuellement induites par le report ou le rejet de leur souscription par la Société de Gestion ou le Dépositaire ;
- Ils ont été informés que la Société de Gestion fait partie du groupe Inter Invest dont fait également partie Inter Invest Patrimoine SAS, un conseiller en investissements financiers, membres de l'association ANACOFI, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 130 00 116, qui intervient pour recommander la souscription des Parts ; et
- La Société de Gestion peut révéler des informations relatives aux Souscripteurs à toute autorité gouvernementale (y compris les autorités fiscales) ou aux autres Souscripteurs.

Le ou les Souscripteurs effectuent les déclarations et garanties énumérées à l'Annexe 4 et par conséquent s'engagent à effectuer et être liés par les déclarations et garanties mentionnées à l'Annexe 4.



5.2 Le ou les Souscripteurs reconnaissent et acceptent que :

- Les déclarations et garanties, qu'ils effectuent et consentent aux termes du présent Bulletin de Souscription (y compris dans les Annexes du Bulletin de Souscription) sont une condition essentielle et déterminante pour la Société de Gestion et la SCPI de leur admission en tant que Souscripteurs dans la SCPI et de leur souscription aux Parts ;
- Conformément aux dispositions de l'article 1112-1 du Code civil, le ou les Souscripteurs ont pu demander toute information qu'ils considèrent être déterminante pour investir dans la SCPI et la Société de Gestion leur a fourni, de bonne foi, toutes les informations et réponses que le ou les Souscripteurs considèrent comme déterminantes ;
- Les dispositions de l'article 1195 du Code civil ne s'appliqueront pas dans le respect des obligations prévues par la Note d'Information et le Bulletin de Souscription entre le ou les Souscripteurs et la Société de Gestion agissant pour le compte de la SCPI. Par conséquent, le ou les Souscripteurs renoncent à tout droit auquel ils pourraient prétendre issus de l'article 1195 du Code civil et assument tout risque, qui peut résulter de l'une des circonstances imprévisibles visées à cet article ;
- La Société de Gestion, la SCPI et d'autres Souscripteurs de la SCPI pourront se fier à ces déclarations, garanties, notamment en ce qui concerne les informations fiscales fournies par le ou les Souscripteurs à la Société de Gestion ;
- Ces déclarations, garanties, accords, reconnaissances et confirmations ainsi que toute information qu'ils ont fournie ou qu'ils fourniront à la Société de Gestion conformément au présent Bulletin de Souscription et à la Note d'Information sont, à leur connaissance, sincères, exactes et complètes à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie ;
- Ces déclarations et garanties sont valables et le resteront après la signature du Bulletin de Souscription.

Le ou les Souscripteurs s'engagent à indemniser la Société de Gestion, la SCPI et/ou tout autre Souscripteur de la SCPI pour tous coûts, pertes, dommages, paiements, amendes et frais (y compris, sans limitation, les intérêts, les pénalités et les frais raisonnables d'avocat) engagés par la Société de Gestion, la SCPI et/ou tout autre Souscripteur de la SCPI et résultant directement ou indirectement de (i) toute violation, de toute déclaration ou garantie effectuée dans le Bulletin de Souscription (y compris dans les Annexes du Bulletin de Souscription), et/ou (ii) de toute information fournie en vertu de ce Bulletin de Souscription qui n'est pas sincère, exacte et complète.

6. Résidence fiscale – Règlementation FATCA et CRS

Le ou les Souscripteurs déclarent et garantissent à la Société de Gestion et à la SCPI être résidents fiscaux de France et s'engagent à fournir à la Société de Gestion toutes informations et/ou attestations qui lui seraient nécessaires. Le ou les Souscripteurs reconnaissent que la Société de Gestion, la SCPI et d'autres Souscripteurs de la SCPI se fieront à ces informations fiscales. Le ou les Souscripteurs s'engagent à notifier à la Société de Gestion dès que possible tout changement de résidence fiscale et s'engagent à cet égard à communiquer à la Société de Gestion les informations ou attestations qui leurs seraient nécessaires dans le cadre de ce changement de résidence fiscale.

Le ou les Souscripteurs déclarent en outre qu'ils ne sont pas une "U.S. Person" tel que ce terme est défini par la "Rule 902" de la "Regulation S" émise au titre du "Securities Act of 1933" des Etats-Unis d'Amérique, tel que modifié (le "**Securities Act**"). Le ou les Souscripteurs s'engagent à notifier à la Société de Gestion dans les plus brefs délais de tout changement de résidence et s'engagent à cet égard à communiquer à la Société de Gestion toutes informations ou attestations qui lui seraient nécessaires dans le cadre de ce changement de résidence.

Le ou les Souscripteurs s'engagent à fournir à la Société de Gestion toute information que celle-ci pourra raisonnablement demander à tout moment concernant notamment l'identité, la nationalité, la résidence fiscale, les actifs, le statut fiscal, l'activité ou le contrôle du capital du ou des Souscripteurs afin de permettre à la Société de Gestion d'évaluer et de se conformer à toutes exigences légales, réglementaires ou fiscales applicables à la Société de Gestion, à la SCPI, aux porteurs de Parts de la SCPI (les "**Porteurs de Parts**") ou à la souscription ou tout autre investissement proposé par la SCPI. Toute information de ce type qui est expressément déclarée comme étant confidentielle par le ou les Souscripteurs ne devra pas être communiquée par la Société de Gestion à un tiers (à l'exception des conseils juridiques de la Société de Gestion ou de la SCPI) à moins que :

1. Cette communication ne soit exigée par la loi ou une réglementation applicable à la Société de Gestion, à la SCPI ou à toute Société du Portefeuille ou par tout tribunal ou par toute autorité gouvernementale, réglementaire ou fiscale à laquelle la Société de Gestion, la SCPI ou toute Société du Portefeuille sont soumis ;
2. Cette communication soit nécessaire au regard des obligations de communication de nature fiscale prévues par la loi et les règlements applicables à la Société de Gestion, à la SCPI ou à toute Société du Portefeuille ou afin d'obtenir une réduction ou une exonération d'impôts, taxes, droits, retenues à la source ou autres prélèvements obligatoires analogues en France ;
3. La Société de Gestion ne considère que cette communication soit dans l'intérêt de la SCPI ou des Porteurs de Parts.



528-7801

En outre, la SCPI et la Société de Gestion sont soumis aux règles introduites par la Directive n° 2014/107/EU du Conseil du 9 décembre 2014 ("**DAC 2 Directive** ou "**DAC**") qui modifie la Directive n° 2011/16/EU à l'égard des informations d'échange automatique et obligatoire en matière fiscale transposées dans le droit français ainsi qu'aux obligations énoncées dans les accords concernant l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers auxquels la République française est partie ("**Common Reporting Standards**" ou "**CRS**").

En tant que telle, la Société de Gestion peut être tenue de recueillir les informations nécessaires pour le compte de la SCPI et de les transmettre aux autorités fiscales françaises.

Le ou les Souscripteurs s'engagent à informer immédiatement la Société de Gestion et à lui fournir toute information mise à jour en cas de modifications affectant son statut fiscal et/ou sa résidence fiscale et de fournir à la Société de Gestion toutes les informations concernant le ou les Souscripteurs conformément au présent Article.

7. Coordonnées bancaires

Le ou les Souscripteurs s'engagent à compléter les informations requises dans l'Annexe 7 et à fournir leur RIB, qui est le RIB du compte à partir duquel sera effectué le paiement (ou le premier paiement) de la souscription aux Parts de la SCPI.

Tout montant dû à un Souscripteur par la SCPI au titre du Rachat des Parts de ce Souscripteur ou d'une distribution, sera réglé par virement sur le compte de ce Souscripteur dont les coordonnées bancaires figurent en Annexe 7.

Si le ou les Souscripteurs souhaitent modifier leurs coordonnées bancaires, ils devront en informer Inter Invest en adressant leurs nouvelles coordonnées bancaires à :

Inter Invest - SCPI ELEVATION TERTIOM
21 rue Fortuny
75017 Paris
OU
capital-investissement@inter-invest.fr

Il est rappelé que la Société de Gestion pourra refuser de réaliser tout virement qu'elle jugerait non compatible avec ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment ou le financement du terrorisme.



528-7801

8. Confidentialité et divulgation d'informations

Les Souscripteurs reconnaissent et acceptent que la SCPI et/ou la Société de Gestion peuvent divulguer aux autorités françaises, étrangères ou internationales ou à toute autre personne, si la Société de Gestion l'estime nécessaire et pertinent, des informations concernant les Porteurs de Parts et ses affiliés afin de permettre à la Société de Gestion de se conformer à toutes exigences légales, réglementaires ou fiscales applicables à la Société de Gestion, à la SCPI, aux Porteurs de Parts ou à tout investissement réalisé par la SCPI (en ce compris la Souscription).

9. Support de communication des informations relatives à la SCPI

Le ou les Souscripteurs reconnaissent et déclarent que :

- La fourniture d'informations relatives à la SCPI au moyen de communications électroniques (emails) est adaptée au contexte dans lequel sont et seront conduites les relations entre la Société de Gestion et le Souscripteur ;
- La Note d'Information, les statuts de la SCPI et, si applicable, le DIC ont été valablement remis au Souscripteur par la Société de Gestion préalablement à la souscription des Parts de la SCPI, sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF ;
- Ils ont été dûment informés et ont reçu l'ensemble de l'information devant leur être fournie par la Société de Gestion avant sa Souscription conformément à l'instruction AMF n°2019-04 ;
- L'adresse électronique (adresse email) indiquée ci-dessus par le ou chaque Souscripteur dans la Section "Identification" du présent Bulletin de Souscription pourra être valablement utilisée par la Société de Gestion dans le cadre de la conduite de toutes affaires et relations entre la Société de Gestion et le ou les Souscripteurs, étant précisé que le ou les Souscripteurs pourront, par la suite, préciser à la Société de Gestion toute autre adresse électronique.

Une copie du Bulletin de Souscription sera remise au Souscripteur ou, le cas échéant, à chaque Souscripteur sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF.

Pour toute information sur l'état du registre et les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours), le Souscripteur pourra s'adresser à la Société de Gestion.

10. Interprétation et conflits-langue

Le ou les Souscripteurs reconnaissent (i) que les Annexes au Bulletin de Souscription font partie intégrante du Bulletin de Souscription et obligent le ou les Souscripteurs au même titre que les stipulations du Bulletin de Souscription, et (ii) que la Note d'Information et le Bulletin de Souscription sont rédigés exclusivement en français. En cas de dispositions contradictoires de la Note d'Information et du Bulletin de Souscription celles de la Note d'Information prévaudront.

Le ou les Souscripteurs déclarent et confirment à la Société de Gestion et à la SCPI que la langue française est compréhensible par le ou tous les Souscripteurs.

11. Loi applicable - litiges

Le présent Bulletin de Souscription est régi et s'interprète conformément au droit français.

Tout différend, concernant la validité, l'exécution, l'interprétation ou les conséquences du présent Bulletin de Souscription sera exclusivement soumis à la compétence de la Cour d'Appel de Paris.

Conformément au règlement UE n°524/2013 du 21 mai 2013 relatif au règlement des litiges en ligne, Elevation Capital Partners informe l'investisseur de l'existence de la plateforme de règlement en ligne des litiges de consommation. Elle est accessible à l'aide du lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>.



528-7801

12. Signature électronique – Convention de preuve

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties sont convenues de signer électroniquement le Bulletin de Souscription par le biais d'un service de signature électronique conforme au Règlement européen "eIDAS" n°910/2014 du 23 juillet 2014, les Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique, la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du Bulletin de Souscription et ses Annexes par le service de signature électronique.

Le ou les Souscripteurs reconnaissent :

- que le présent Bulletin de Souscription est signé électroniquement par le représentant habilité du Souscripteur par le biais du service de signature électronique, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil ;
- qu'une signature électronique via le service de signature électronique, lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, a été utilisée pour la signature du présent Bulletin de Souscription par le Souscripteur ;
- qu'il a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique du présent Bulletin de Souscription et qu'il a signé le présent Bulletin de Souscription par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent Bulletin de Souscription;
- que, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chaque Souscripteur et à la Société de Gestion n'est pas nécessaire comme preuve de leur engagement et de leurs obligations ;
- que la remise d'une copie électronique du présent Bulletin de Souscription directement par le service de signature électronique à chaque Souscripteur et à la Société de Gestion constitue une preuve suffisante et irréfutable de leurs engagements et obligations.



528-7801

Page 13 sur 29

Société de gestion : Elevation Capital Partners – 21 rue Fortuny, 75017 Paris,

RCS Paris 809 672 175 – Agrément AMF n°GP-15000006

Dépositaire : SCA ODDO BHF - 12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris - RCS Paris 652027384

SCPI ELEVATION TERTIOM - RCS Paris 930614078

Paraphe

Fait à

le

Signature du Souscripteur en pleine-propriété ou en nue-propriété

Signature de l'usufruitier

Signature de la Société de Gestion

Dûment autorisé aux fins des présentes

Nom : Julien HUGOT

Titre : Directeur Général Délégué



528-7801

Page 14 sur 29

Société de gestion : Elevation Capital Partners – 21 rue Fortuny, 75017 Paris,

RCS Paris 809 672 175 – Agrément AMF n°GP-15000006

Dépositaire : SCA ODDO BHF - 12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris - RCS Paris 652027384

SCPI ELEVATION TERTIOM - RCS Paris 930614078

Paraphe

Annexe 1 – Facteurs de risques

Les Parts doivent être souscrites dans un but de diversification de votre patrimoine. Chaque associé doit analyser son projet d'investissement en fonction de sa propre situation personnelle (patrimoniaire, fiscale...). La responsabilité de l'associé à l'égard des tiers est limitée à sa part dans le capital. S'agissant d'un investissement exclusivement dédié à l'immobilier, celui-ci doit s'envisager à long terme.

La durée minimale de placement recommandée est de 10 ans.

La souscription dans une SCPI est un placement qui peut présenter des risques :

- En capital : le capital investi n'étant pas garanti, cette souscription comporte un risque de perte en capital.
- De liquidité : la Société de Gestion ne garantit pas la revente de Parts. La sortie n'est possible que s'il y a une contrepartie.
- Ce placement étant investi en immobilier, il est considéré comme peu liquide et doit être envisagé dans une optique de long terme. Les conditions de sorties sont fonction de l'évolution du marché immobilier.
- De marché et de revenu : la rentabilité de la souscription dans une SCPI est fonction des revenus potentiels versés, approuvés par l'assemblée générale des associés. Ils sont directement liés à la conjoncture économique et immobilière et peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Elle est également fonction du montant du capital qui pourra être perçu en cas de revente des Parts ou de liquidation de la SCPI.
- De crédit : en cas d'acquisition des Parts de SCPI à crédit, si le rendement des Parts n'est pas suffisant pour rembourser le crédit ou en cas de baisse du prix des Parts lors de la revente, le Souscripteur devra payer la différence.
- Lié à l'endettement : la SCPI peut avoir recours à l'endettement pour l'acquisition de certains actifs, le montant maximal autorisé par l'assemblée générale des associés devra être compatible avec les capacités de remboursement de la SCPI sur la base de ses recettes ordinaires et avec ses engagements pour les acquisitions payables à terme.
- Fiscal : le rendement potentiel de la SCPI pourra être impacté par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elle investira et/ou de l'existence ou non de conventions fiscales que la France aurait pu conclure avec eux. Les dispositions en vigueur sont susceptibles d'être modifiées quel que soit la législation du pays de souscription.
- De taux : le rendement pourrait être impacté par d'éventuels coûts de taux de change en cas d'investissement hors de la zone euro.
- Risque de durabilité : événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.
- Risque lié à la durée de blocage : Les retraits avant une période de cinq (5) ans sont soumis à des frais dégressif en fonction de la durée de détention qui impacteraient la performance de la souscription.



528-7801

Annexe 2A – Questionnaire d'adéquation

Le questionnaire d'adéquation a pour objectif de s'assurer du caractère approprié du produit auquel vous souscrivez. Il est primordial et dans l'intérêt du Souscripteur qu'il fournisse des données à jour, exactes et complètes. En effet, il est de notre responsabilité de vérifier que le produit dans lequel le Souscripteur souscrit est en adéquation avec son expérience et sa connaissance. Si vous ne fournissez pas les informations demandées ou que ces informations ne sont pas suffisantes pour mener à bien l'évaluation du caractère approprié, nous ne serons pas en mesure de procéder à l'évaluation du caractère approprié. Les réponses fournies par le Souscripteur auront une incidence directe sur l'évaluation du caractère adéquat.

Lorsque le Souscripteur est une personne morale ou un groupe de personnes physiques, les informations à renseigner concernant l'expérience et la connaissance sont celles de leur représentant. Dans le cas d'un groupe de personne, si aucun représentant ne peut être désigné, les données à récolter sont celles de la personne qui dispose du plus faible niveau de connaissance et d'expérience.

1. Information sur la situation patrimoniale du Souscripteur (cocher la case correspondante)

Inférieur à 100 000 €	
Entre 100 000 et 500 000 €	
Entre 500 001 et 1 000 000 €	
Entre 1 000 001 et 5 000 000 €	
Supérieur à 5 000 000 €	

2. Information sur les investissements du Souscripteur

2.1 Montant total des investissements placements financiers (cocher la case correspondante)

Inférieur à 100 000 €	
Entre 100 000 et 500 000 €	
Entre 500 001 et 1 000 000 €	
Entre 1 000 001 et 5 000 000 €	
Supérieur à 5 000 000 €	

2.2 Répartition des investissements mobiliers et immobiliers

	Pourcentage des actifs détenus
Actifs financiers liquides	
Actifs financiers non liquides	
Actifs immobiliers	
TOTAL	



528-7801

3. Informations sur les connaissances et expertises financières

3.1 Connaissance des produits financiers

Indiquer si vous disposez d'une connaissance du produit, maîtrise de la stratégie et expérience s'agissant des familles de produits suivantes :

	Connaissance du produit, maîtrise de la stratégie et expérience	
	Oui	Non
Produits de trésorerie		
Produits à garantie du capital (totale ou partielle)		
Produits sans garantie		
OPCVM actions, obligations, diversifiés		
Obligations		
Actions		
Trackers, produits indexés		
Pierre-papier (SCPI/OPCI...)		
Produits défiscalisants (FCPI/FIP...)		
Private Equity (Capital Investissement)		
FPCI/FCPR		
Produits à effet de levier		
Hedge funds		
Autres produits financiers (options, swaps, et autres instruments financiers à terme)		

3.2 Evaluation du risque produit

Indiquer votre connaissance et évaluation du risque financier associé aux familles de produits suivantes :

	Evaluation du risque suffisante pour investir	
	Oui	Non
Produits de trésorerie		
Produits à garantie du capital (totale ou partielle)		
Produits sans garantie		
OPCVM actions, obligations, diversifiés		
Obligations		
Actions		
Trackers, produits indexés		
Pierre-papier (SCPI/OPCI...)		
Produits défiscalisants (FCPI/FIP...)		
Private Equity (Capital Investissement)		
FPCI/FCPR		
Produits à effet de levier		
Hedge funds		
Autres produits financiers (options, swaps, et autres instruments financiers à terme)		



528-7801

3.3 Historique d'investissement

Indiquer dans quelle(s) famille(s) de produits vous avez investi dans les 10 dernières années :

	Oui	Non
Produits de trésorerie		
Produits à garantie du capital (totale ou partielle)		
Produits sans garantie		
OPCVM actions, obligations, diversifiés		
Obligations		
Actions		
Trackers, produits indexés		
Pierre-papier (SCPI/OPCI...)		
Produits défiscalisants (FCPI/FIP...)		
Private Equity (Capital Investissement)		
FPCI/FCPR		
Produits à effet de levier		
Hedge funds		
Autres produits financiers (options, swaps, et autres instruments financiers à terme)		



4. Appréciation des risques encourus

	Réponse
Avez-vous déjà investi dans une SCPI ?	
Combien d'investissement avez-vous réalisé sur les 12 derniers mois ?	
Selon vous, investir en SCPI présente-t-il un risque de perte en capital ?	
Selon vous, les revenus d'une SCPI sont fixes ?	
Selon vous, la revente des parts d'une SCPI est garantie ?	
Quelle est la durée de détention minimum recommandée pour des parts de SCPI ?	
Avez-vous compris et intégré que votre souscription donne lieu à un délai de jouissance avant la perception des premiers dividendes ?	
Lors d'une souscription en démembrement, plus la durée du démembrement est longue, plus la quote-part du nu-proprétaire est dégressive ?	
Lors d'une souscription en démembrement, être nu-proprétaire ne donne pas lieu à la perception de dividendes ?	

Je garantis et certifie l'exactitude des informations fournies dans le présent questionnaire d'adéquation et certifie que les informations fournies sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à _____, le _____

Signature du Souscripteur en pleine-proprété ou en nue-proprété



Annexe 3 – Informations et documents à fournir en application de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En application des règles françaises relatives à la prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, la Société de Gestion est tenue :

1. D'identifier chaque souscripteur potentiel dans la SCPI ;
2. D'identifier, le cas échéant, le bénéficiaire effectif de la souscription réalisée par les souscripteurs potentiels ; et
3. De collecter des informations sur l'objet et la nature de la relation d'affaires, ainsi que toute information pertinente concernant le souscripteur potentiel avant sa souscription.

Par conséquent, veuillez remplir le questionnaire ci-dessous et y joindre les informations et documents requis. La Société de Gestion se réserve le droit de demander des informations complémentaires sur le souscripteur potentiel qu'elle juge nécessaire pour se conformer à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La Société de Gestion est également tenue d'effectuer un suivi permanent de la relation d'affaires et peut demander la mise à jour des informations fournies et/ou des informations complémentaires.

Déclaration

Je soussigné JOUVION Clement déclare que la souscription effectuée dans la SCPI :

- N'est pas effectué pour le compte d'un tiers ;
- Ne provient pas d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an et, en particulier, n'est pas le fruit du blanchiment de capitaux et ne participe pas au financement du terrorisme ; et
- Provient d'une des sources suivantes : épargne, succession, vente immobilière, autres revenus légalement déclarés.

Je certifie également que :

Je ne suis pas une personne politiquement exposée définie comme suit

1. Je ne détiens pas ou ai cessé de détenir pendant au moins un an l'une des fonctions suivantes : (1) chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; (2) membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; (3) membre d'un organe dirigeant d'un parti politique ; (4) membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; (5) membre d'une cour des comptes ou dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; (6) ambassadeur, chargé d'affaires, consul général ou consul de carrière ; (7) officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; (8) membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; ou (9) directeur, directeur adjoint et membre du conseil d'une organisation internationale, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein ;
2. (1) mon conjoint ou concubin notoire ; (2) le partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS) ou un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; (3) en ligne directe, les ascendants/descendants/alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère n'exerce ou ont cessé d'exercer depuis au moins un an l'une des fonctions visées au I ci-dessus ;
3. Je ne suis pas une personne étroitement associée d'une personne physique (c'est-à-dire (i) toute personne physique agissant en tant que Bénéficiaire Effectif d'une personne morale appartenant également au Souscripteur ; ou (ii) toute personne physique en étroite relation d'affaires avec le Souscripteur) qui exerce ou a cessé d'exercer depuis au moins un an l'une des fonctions visées au I ci-dessus ;

OU



528-7801

Je suis une personne politiquement exposée et je vous précise notamment les fonctions occupées et la période d'occupation de ces fonctions, et pour les personnes liées, la relation avec la personne politiquement exposée. Je m'engage également à vous communiquer immédiatement toute modification de ces informations. Je fournis également une copie d'une seconde pièce d'identité officielle en cours de validité comprenant une photographie, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la nature, la date et le lieu de délivrance du document, ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne qui a délivré le document (par ex : passeport, carte d'identité nationale, permis de conduire actuel).

De plus, je confirme par la présente que les informations suivantes sont exactes et précises à la date de la présente :

Questionnaire

Veuillez préciser l'origine des fonds qui vont être investis dans la SCPI :



Documents à fournir par le Souscripteur personne physique :

- Une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité comprenant une photographie, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la nature, la date et le lieu de délivrance du document, ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne qui a délivré le document (par ex : passeport, carte d'identité nationale, permis de conduire actuel), et si le Souscripteur a reconnu être une personne politiquement exposée ci-dessus, joindre une copie d'une seconde pièce d'identité officielle en cours de validité comprenant une photographie, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la nature, la date et le lieu de délivrance du document, ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne qui a délivré le document (par ex : passeport, carte d'identité nationale, permis de conduire actuel) ;
- Un RIB.

La Société de Gestion se réserve le droit d'exiger toute information ou toute pièce justificative qu'elle estimera nécessaire pour satisfaire à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La Société de Gestion de la SCPI se réserve le droit d'exiger que les versements à la SCPI soient effectués à partir d'un compte bancaire ouvert dans les livres d'un établissement financier, agréé ou autorisé par une autorité de surveillance établie dans un État partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Ce compte sera également celui utilisé pour les versements réalisés par la SCPI au profit du Souscripteur.

Fait à _____, le _____

Signature du Souscripteur en pleine-propriété ou en nue-propriété



Paraphe

Annexe 4 – Auto-certification de la résidence fiscale d’une personne physique Porteur de Parts

Nous vous remercions de bien vouloir compléter l’auto-certification de résidence fiscale ci-dessous et de fournir toutes les informations complémentaires demandées.

Si vous avez des questions relatives à votre résidence fiscale, veuillez contacter votre conseiller fiscal ou l’administration fiscale.

1. Identification du Porteur de Parts

Nom	
Prénom	
Adresse de résidence	
Numéro et nom de la rue	
Code postal et ville	
Pays	
Nationalité ou citoyenneté US	
Date de naissance	
Pays de naissance	
Représentant légal (si applicable)	Nom : Prénom : Date de naissance :

2. Pays de résidence fiscale du Porteur de Parts

Veuillez indiquer ci-dessous, le (les) pays de résidence fiscale du Porteur de Parts, en toutes lettres ainsi que le(s) Numéro(s) d’Identification Fiscale (NIF).

Si le Souscripteur est une US Person, veuillez également fournir un formulaire W9.

Pays de résidence fiscale (y compris US)	Numéro d’Identification Fiscale (NIF) Pour les résidents fiscaux en France, il s’agit du n° SPI (disponible sur les avis d’imposition)	En l’absence de NIF, veuillez indiquer le motif (e.g. le pays n’émet pas de NIF ou la raison pour laquelle il n’est pas disponible)
1. France		
2.		
3.		



528-7801

3. Déclaration et signature

Je reconnais que les informations concernant mon (mes) compte(s) financier(s) et celles contenues dans ce formulaire peuvent être transmises ou échangées avec les autorités fiscales compétentes.

Je déclare que toutes les affirmations faites dans ce formulaire sont exactes et complètes.

Je prends l'engagement de vous informer dans les 30 jours de tout changement de circonstances et de vous fournir une nouvelle auto-certification mise à jour si un ou plusieurs des élément(s) de la présente auto-certification deviendrait(en)t incorrect(s).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à respecter les obligations relatives à l'échange automatique d'informations. Les destinataires des données sont les autorités fiscales compétentes. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'institution financière. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. En revanche, l'institution financière est tenue d'accomplir les obligations fiscales déclaratives mentionnées ci-dessus à l'égard de son administration fiscale.

Fait à _____, le _____

Signature du Souscripteur en pleine-propriété ou en nue-propriété



Annexe 5 – Coordonnées bancaires

Coordonnées bancaires de la SCPI

IBAN:	FR7640978000872132411621137
BIC:	BSPFFRPPXXX

Coordonnées bancaires du Souscripteur en pleine propriété ou en nue-propriété

Prénom et nom du débiteur :	
Adresse :	
Code postal et ville :	
Pays :	
Numéro d'identification international du compte bancaire (IBAN) :	
Code International d'identification de votre banque (BIC) :	



Annexe 6 – Mandat de prélèvement SEPA ponctuel

Référence Unique du Mandat :

Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du Souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union européenne. En signant cette autorisation de prélèvement, vous autorisez la SCPI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la SCPI. Vous vous engagez à informer Elevation Capital Partners de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment votre domiciliation bancaire en joignant bore relevé d'identité bancaire. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Créancier (le Fonds)

Dénomination du créancier :	ELEVATION TERTIOM
Adresse :	21 Rue Fortuny
Code postal et ville :	75017 PARIS
Pays :	France
Identifiant du Créancier SEPA (I.C.S.) :	FR46ZZZ89D5A1
Type de paiement :	Ponctuel

Débiteur (le Souscripteur)

Prénom et nom du débiteur :	
Adresse :	
Code postal et ville :	
Pays :	
Numéro d'identification international du compte bancaire (IBAN) :	
Code International d'identification de votre banque (BIC) :	
Montant total à prélever en une seule fois : (égal au Montant Total (MT) indiqué à la Section 2.1 du Bulletin de Souscription)	

Fait à

, le

Signature du Souscripteur en pleine-propriété ou en nue-propriété

Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



528-7801

Annexe 7 – Convention de demembrement

ENTRE

Civilité	
Nom	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	

Ci-après dénommé le « Nu-proprétaire »

ET

Civilité	
Nom	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	

Ci-après dénommé l'« Usufuitier »

PRÉALABLEMENT AUX PRÉSENTES, IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIV

Le Nu-proprétaire et l'Usufuitier entendent acquérir respectivement la nue-proprété et l'usufruit de parts de la SCPI ELEVATION TERTIOM.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de leur relation en tant qu'Usufuitier et Nu-proprétaire.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

1. Acquisition en démembrement de propriété de parts de la SCPI ELEVATION TERTIOM

Le Nu-proprétaire acquiert la nue-proprété de _____ parts souscrites de la SCPI ELEVATION TERTIOM.

L'Usufuitier acquiert l'usufruit, tel que défini notamment par les dispositions des articles 578 à 624, 815-5 et 815-18 du code civil, de _____ parts souscrites de la SCPI ELEVATION TERTIOM.

Cette acquisition en nue-proprété et en usufruit donnera lieu à la signature par les deux parties d'un bulletin unique de souscription de parts de la SCPI ELEVATION TERTIOM avec mention du droit acquis par chacune des parties.

Chacune des parties disposera des droits attachés à la partie de la propriété qu'elle acquiert.

2. Jouissance des parts

Conformément à l'article 2.1 du bulletin de souscription de parts de la SCPI ELEVATION TERTIOM les parts souscrites entreront en jouissance le 1er jour du quatrième mois suivant celui au cours duquel la souscription est réalisée et validée.



528-7801

3. Durée de la convention de démembrement et clés de répartition

La présente convention est conclue pour une durée de _____ années, à compter de la date d'entrée en jouissance des parts.

Les clés de répartitions seront les suivantes :

Année	Nue-propriété	Usufruit
3	84,50%	15,50%
4	80,00%	20,00%
5	76,00%	24,00%
6	73,00%	27,00%
7	70,00%	30,00%
8	68,00%	32,00%
9	65,00%	35,00%
10	63,00%	37,00%
11	61,50%	38,50%
12	60,50%	39,50%
13	58,50%	41,50%
14	57,00%	43,00%
15	56,00%	44,00%
16	55,50%	44,50%
17	54,00%	46,00%
18	53,00%	47,00%
19	52,00%	48,00%
20	51,00%	49,00%

4. Droits financiers

Conformément à l'article 29 des statuts, en cas de démembrement de la propriété des parts sociales, les sommes distribuées aux associés, qu'elles proviennent du résultat de l'exercice ou des sommes prélevées sur les réserves, seront versées à l'Usufruitier, à charge pour lui d'en reverser tout ou partie au Nu-propiétaire en cas de convention contraire entre eux. Par conséquent, les plus-values sur cession d'immeuble seront imposées chez l'usufruitier.

Les parties s'accordent pour que le bénéficiaire des sommes distribuées aux associés soit l'usufruitier



528-7801

5. Exercice des droits de vote

Les droits de vote doivent être exercés selon les modalités suivantes :

- Le droit de vote attaché à une part appartiendra à l'Usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au Nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires conformément à l'article 9.3 des statuts de la SCPI ELEVATION TERTIOM.
- Autre (préciser) :

6. Représentation des parties

Conformément à l'article 9.3 des statuts, l'Usufruitier et le Nu-proprétaire doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés. Toutefois, à défaut de notification à la Société de leur représentant, toute communication sera effectuée à l'adresse de l'Usufruitier.

Les parties s'accordent pour que INTER INVEST les représentent.

7. Effet de l'arrivée du terme de la convention de démembrement

A la date d'arrivée du terme des présentes tel que défini à l'article 3 ci-dessus, l'usufruit s'éteint, le Nu-proprétaire devient titulaire de la pleine propriété des parts, sans formalité.

8. Usufruit successif

Il est expressément convenu que l'usufruit, en cas de décès (si l'Usufruitier est une personne physique) ou de liquidation (si l'Usufruitier est une personne morale) se poursuivra au profit des ayants droits jusqu'au terme de la présente convention tel que défini à l'article 3 ci-dessus.

9. Pacte de préférence

Dans l'hypothèse où le Nu-proprétaire ou l'Usufruitier désirerait céder ses droits sur ses parts à un tiers, il s'engage à donner la préférence à l'autre partie pour l'acquisition de la nue-proprété ou de l'usufruit selon le cas. L'offre, précisant les caractéristiques de la cession, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bénéficiaire de cette offre disposera d'un délai de quinze jours à compter de la réception pour exercer son droit de préférence.

10. Cession des droits

La transmission ou la cession des droits est libre sous réserve que le bénéficiaire de la transmission ou le cessionnaire, selon le cas, s'engage à poursuivre intégralement la présente convention. La partie qui transmet ou cède ses droits s'engage à notifier l'autre partie et la société de gestion de la mutation selon les modalités prévues à l'article 11 des statuts de la SCPI ELEVATION TERTIOM.

11. Nantissement

En cas de nantissement de la nue-proprété ou de l'usufruit, seule la partie ayant octroyé cette garantie est engagée à l'égard du bénéficiaire de la garantie. En aucun cas, cet engagement ne saurait porter préjudice à l'autre partie.



528-7801